



25 Octobre 2012

SOMMAIRE

Compte rendu du CTC : pages 1-3

Déclaration de la CGT : pages 4-6

Déclaration du SNACCRF : page 7

Notre position sur les astreintes : pages 8-9

L'appel à la mobilisation du 14 novembre 2012 : page 10

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE CENTRAL DES DDI DU 18

OCTOBRE 2012

1. Déclaration liminaire

Toutes les organisations syndicales soulignent les difficultés des usagers pour se repérer dans la nouvelle organisation des services de l'État, avec les conséquences de réformes qui se poursuivent malgré le changement de gouvernement: menace sur l'ATESAT et le Pôle Droits des Sols, projet de décentralisation de la gestion des fonds structurels européens, ...

les agents en subissent les conséquences. ils constatent l'abandon ou la dégradation de l'exercice des missions. La souffrance au travail gagne du terrain avec l'augmentation des cadences de travail, les manques d'effectifs, la raréfaction des ressources logistiques, les problèmes de pouvoir d'achat et de blocage des carrières des fonctionnaires.

La CGT fait la démonstration de la cohérence de sa démarche en associant à ce CT, en qualité d'experts, des représentants du syndicat CGT des préfectures. Elle souligne également que près de 40 % des personnels des DDI ont plus de 55 ans, ce qui, si les

recrutements ne sont pas repris, va entraîner à terme une perte brutale de compétences dans les services.

La réponse de M. LASVIGNE est singulière : la présence de l'État sur le territoire est un sujet politique, les dotations de crédits sont également des sujets politiques. Il se veut rassurant en indiquant que, désormais, il y aura de la concertation et plus aucune action péremptoire dans le cadre de cette nouvelle étape de révision des politiques publiques. Il n'y aura pas, non plus, de marche arrière ; et on conservera l'agencement des structures de l'État tel qu'à ce jour, sauf à doter les ministères de moyens limités. A l'issue, les missions de l'État seront partagées entre État et Collectivités!!!!

Enfin, il précise qu'il croit qu'il est possible d'améliorer la situation actuelle des acteurs de la politique de l'État ; il croit que le bilan contradictoire de la RÉATE peut être exposé régulièrement au cours des instances représentatives au niveau du SGG ; il ne croit pas que la régionalisation soit la mort des départements ; il ne croit pas utile de créer un CHSCT central des DDI mais qu'il est possible de faire la remontée au niveau du CT



des bilans d'activité des CHSCT locaux. Enfin, il conclut que concernant les mesures d'harmonisation interministérielle... ce sera long !

Ici le SGG ne s'engage sur rien. Il croit, il croit et il croit. Rien n'est ici formel, sûr et avéré..

Bilan de la RGPP :

Le SGG pense que les déclarations liminaires ont présenté l'ensemble des questions portant sur la RGPP. Et il souhaite faire une annonce ferme : La RGPP est finie ! Cependant, les 311 mesures restant à appliquer seront analysées au cas par cas par le gouvernement...

Alors, la RGPP est finie ? Pas facile d'être aussi ferme que le SGG. Il y a une différence entre dire qu'elle est finie et le montrer par les actes. Les ministères sauvegardés par Hollande ne sont même pas à l'abri des mesures d'austérité, ainsi à l'Intérieur, on gonfle les effectifs de la Police et de la Gendarmerie, mais on réduit les effectifs des administratifs, notamment ceux de préfecture. Ainsi, à l'Agriculture on va recruter dans les lycées agricoles et on supprime des emplois dans les DDT et DDPP. Etc. De qui se moque t'on ?

Enfin, la CGT souligne l'importance de déterminer les compétences de chaque département ministériel et de l'interministériel afin de garantir qu'il sera possible d'obtenir une réponse de l'administration. En effet, la responsabilité d'une réponse est souvent renvoyée vers un autre (le SGG qui envoie vers les ministères et les ministères qui renvoient au SGG).

Nous dénonçons cette fuite devant les responsabilités et des discours sans queue ni tête n'ayant d'autres buts que de former un verbiage informe et dénoué de clarté afin de « faire semblant » de nous répondre. Ou est le respect des agents de l'État et des usagers du service public?

Un débat particulièrement important porte sur l'ATESAT et les pôles droits des sols des DDT. En effet, les conventions qui sont passées avec les communes ne sont pas renouvelées. Ainsi les capacités

d'assistance des missions de l'État sont inexistantes à partir du 1^{er} janvier 2014. Cette mission a pour but d'assister les petites communes incapables de se doter de capacité de maîtrise d'oeuvre faute d'avoir une taille suffisante. Ainsi le personnel se retrouve sans aucune information sur l'avenir de leur mission, mais ils assistent à la création de la même mission dans les conseils généraux. Selon le département, des personnels ont parfois été débauchés, mais souvent, ces derniers ont vu se créer de agences en concurrence avec leurs propres compétences.

Pourtant aucun acte réglementaire ne prévoit le transfert de ces responsabilités de l'Etat.

Les personnels, souvent proche de la retraite, ne se projettent pas dans une réorientation professionnelle les éloignant de leurs compétences techniques et ne se voient pas, non plus, abandonner leur statut État pour aller en Territorial. Pire, la hiérarchie ne donne aucune information. Les conséquences pour les communes sont évidentes : une privatisation de leur capacité de maîtrise d'oeuvre si elles n'ont pas des ressources financières suffisantes. C'est la fin d'un traitement équitable des citoyens.

Ce débat est, et c'est souligné par les organisations syndicales, exemplaire de nouvelles dérives de l'administration. On privatise, on politise une fonction d'assistance qui permettait, auparavant, un traitement équitable des communes indépendamment de leur taille, de leurs capacités financières ou de leurs orientations politiques. C'est la fin d'une conception républicaine de l'administration territoriale de l'Etat.

Le SGG indique que la réponse est détenue par Mme DUFLOT. Une fois qu'elle aura tranché sur le sujet, elle interviendra auprès des organisations syndicales...

La CGT a demandé au SGG que ce dernier fournisse, au prochain CT, le bilan des missions qui seront abandonnées par l'État. A également était mis en exergue le fait que l'administration n'anticipe pas la pyramide des âges et que la mise en place d'une GPEC cohérente est une absolue nécessité afin de permettre de répartir les effectifs de manière optimale, en assurant la transmission des compétences aux nouvelles générations.

La CGT a également demandé qui sera le pilote de l'administration territoriale de l'Etat. **Le SGG a répondu que le SGG n'avait de fonction que pour la transition.**

Il a indiqué que le ministère de l'intérieur travaille très bien avec le SGG en ce moment...

La CGT a rappelé son attachement au maintien du lien ministère-direction régionale-DDI, ce qui ne s'oppose pas pour nous au développement de l'interministérialité.

L'action a permis des reculs dans les suppressions d'emploi dans certains services

Ainsi les effectifs des personnels CCRF seront stabilisés en 2013, il n'y aura aucune perte d'ETP.

Le représentant du ministère de l'agriculture explique que la réduction des effectifs a été divisée par 2 pour les DDPP.

La CGT répond en faisant lecture d'une motion portant sur le risque sanitaire accrue pour les populations suite au désengagement de l'État dans les services vétérinaires.

La CGT intervient sur le domaine de la mer. La mer et ses particularités ont déjà été ignorées dans les textes de 2011 portant sur le temps de travail. Le cadrage du temps de travail des services opérationnels et navigants que sont les unités littorales des affaires maritimes et les services cultures marines doivent faire l'objet d'une consultation en comité interministériel. La CGT a dénoncé le caractère illégal de certaines modalités actuelles de cadrage. Le SGG s'engage à soumettre les documents cadres au CT interministériel.

La CGT demande également que l'administration de la mer sorte du carcan des DIRM autonomes afin que ces missions soient pleinement intégrées à celles portées

par le ministère de l'Ecologie. La CGT demande l'intégration des DIRM dans les DREAL afin que celles-ci soient dotées de l'ensemble des compétences maritimes.

Enfin poursuivant sur les problématiques issues de la mesure d'harmonisation des règlements intérieurs des DDI, la CGT expose les difficultés rencontrées par les personnels issues des DDI et versés dans les SIDSIC. Le SGG répond qu'il n'est pas compétent pour influencer sur les préfets... .

Nous avons déjà évoqué ces difficultés sans avoir de réponses, alors même que les représentants des différents ministères participent au CT des DDI.

2. Astreintes :

Le SGG veut harmoniser les mesures d'astreinte.

La CGT exprime alors son opposition à ce projet, invoquant le fait que cette démarche s'oriente vers une compensation de la crise des effectifs en obligeant le personnel à effectuer des astreintes plutôt que de renforcer les équipes de terrain. Elle rappelle également que les astreintes d'exploitation ne concernent pas que les ouvriers des routes et que ces dernières sont utilisées par exemple dans le domaine du contrôle des activités maritimes. De plus la définition de l'astreinte n'est pas explicite, surtout en ne voulant pas l'assimiler à du temps de travail effectif pour le respect des garanties minimales (cf la déclaration de la CGT).



INTERVENTION DE LA CGT

Le CT central des DDI se tient situation particulière, avec l'annonce «la RGPP, c'est terminé» du nouveau Président de la république.

Dans le même temps, le projet de budget 2013 est un budget d'austérité qui ne part pas des besoins. Il répond prioritairement aux contraintes européennes imposées par le nouveau traité avec l'objectif de réduction des déficits publics à 3% du PIB fin 2013.

Le gouvernement reste sourd au gel d'un certain nombre de mesures que nous demandons, particulièrement en ce qui concerne les DDI.

Un rapport sur la RGPP a été remis le 25 septembre dernier par les inspections générales. Le gouvernement s'est engagé à une concertation approfondie avec les organisations syndicales.

Celle-ci ne peut que se concevoir que sur d'autres bases.

C'est aussi une nouvelle approche du dialogue social qui conduit à ce que nous ayons enfin les rapports des inspections générales consacrée à la Reate. Nous ne pouvons que nous interroger sur le fait que ces documents ne nous ait précédemment pas été communiqués.

Est-ce que parce que les choix opérés ne repose pas sur la rationalité ? Les inspections ont fait un état des lieux très critique de la situation, état des lieux qui est d'ailleurs celui que les personnels et les os ont porté et qui a été ignoré par le gouvernement et le SGG. Concernant les DDCS et les DDPP et DDSP, le constat est par exemple que «l'équilibre avantages /inconvéniens de la réforme reste à trouver ».

Alors que le constat était connu, vous avez continué et accéléré les processus avec en particulier les mutualisations, les Sidsic,...pour tenter de rendre irréversible un processus conduisant à la régression des politiques publiques dans les territoires.

En matière d'emplois, le bilan est terrible. Le 19 octobre 2010, Il y avait 42 974 agents dans les DDI. Il en reste 35 056 en juillet 2012 d'après le document enfin transmis par vos services. Les recrutements ont été gelés depuis des années, on se trouve maintenant avec un fort pourcentage d'agents proches de la retraite. Le risque est celui de la perte de vastes pans de compétences dans les services de l'Etat.

Des missions ont été abandonnées ou privatisées, de nombreuses autres sont mises en œuvre en mode dégradée. Le bilan doit être fait. Dans de nombreux cas, cela se traduit par une réduction de l'accès au service public et par le renchérissement des coûts pour la collectivité et pour les citoyens.

***Le 23 octobre
Manifestation à Paris
Des agents de la
Fonction Publique***



Visiblement ce processus est loin d'être achevé. Aujourd'hui la priorisation des missions pour faire face à la baisse dogmatiques des effectifs et des moyens ne peut que conduire à une nouvelle phase de désengagement de l'Etat de ses missions de service public.

Voudrait-on maintenant culpabiliser pour ce faire les agents et particulièrement les cadres qui ne se seraient pas jusqu'à présent «appropriés les réformes » et n'auraient pas « accompagnés leurs équipes dans le changement», comme on peut le lire dans le rapport des inspections ?

Soyez certain que la CGT œuvrera pour mobiliser les usagers et les personnels. Et même le rapport des inspections doit admettre que « L'attachement des fonctionnaires au sens de leur missions et aux valeurs de service public n'est pas un vain mot».



Quelles revendications portons-nous ?

Nous demandons un bilan contradictoire de la Reate. On ne peut pas se limiter à l'approche des méthodes, il faut une analyse qui parte des missions de service public et de la manière dont elles ont été mises en œuvre.

La CGT revendique le maintien de services territoriaux de l'Etat, de plein titre, dans les régions et départements.

Nous demandons le gel des mutualisations qui conduisent dans les faits à des restructurations brutales de services comme on l'a vu avec les Sidsic. Et que l'on nous ne taxe pas d'immobilisme de principe, ce que l'on veut, c'est l'arrêt du processus de destruction de nos services. Il est temps de partir des besoins en termes de politiques publiques à tous les niveaux, y compris dans les territoires. Le lien avec les usagers doit être recherché. Cela suppose d'assurer la transparence sur l'action de l'administration et de créer des lieux permettant l'intervention des usagers.

Il faut arrêter les suppressions d'emplois dans les DDI et recruter des jeunes en assurant le passage de relai entre générations avec un vaste plan de formation.

L'arrêt des suppressions d'emploi a été obtenu par la lutte des personnels à la CCRF, nous demandons qu'il soit de même pour les autres catégories de personnels. On ne peut pas dire qu'on maintient les structures de l'Etat dans les territoires sans maintenir les emplois nécessaires.

Le gouvernement annonce sa volonté d'harmoniser les primes et l'action sociale. Cela nécessite de dégager les moyens budgétaires. Nous dénonçons cette opération de bas étage décrite dans le rapport des inspections qui voudrait qu'on prenne sur les «enveloppes catégorielles des agents» pour les financer.

La CGT demande qu'on respecte les agents et les cadres. La brutalité des réformes autoritaires a conduit au développement du mal vivre dans les services. Les agents constatent et vivent douloureusement l'abandon des missions de service public auxquelles ils sont attachés. Ce sont eux qui sont aussi en première ligne face aux usagers qui ne comprennent pas que leur dossier n'est pas ou est mal traité ou qu'il n'y a plus d'administration pour répondre!

Les statuts des personnels et les règles de gestion ministérielles garantissant des droits et garanties avec notamment les instances paritaires doivent être de la même façon être respectés.

En conclusion, la CGT demande qu'il soit réellement mis fin la RGPP quelque soit le vocable adopté pour décrire cette politique. La construction d'autres réponses doit être mise à l'ordre du jour. La CGT est pour cela disponible.



**Déclaration du SNACCRF CGT
lors du CT des DDI
(Le 18 octobre 2012)**

Comme la CGT vous l'a affirmé, à de multiples reprises et lors de la réunion du 4 octobre dernier, la RGPP et la Réate ont constitué une véritable entreprise de démolition des missions de la DGCCRF.

La partition des missions, les ruptures organisées dans la chaîne de commandement, dans ses dimensions directionnelles et ministérielles, du fait de la création des DDI et des DIRECCTE, ont participé de manière extrêmement importante à la dégradation du service public national de protection des consommateurs et de développement économique devant être mis en oeuvre par la DGCCRF.

Dans le même temps, les politiques pluriannuelles de suppression des emplois ont dépouillé cette administration de ses capacités d'intervention permettant d'assurer l'intégralité des missions de manière effective sur l'ensemble du territoire national.

« DGCCRF abîmée », « Traitement déraisonnable », qui sont des qualificatifs critiques émanant de constats gouvernementaux ;

La dénonciation, dans un appel signé par plusieurs dizaines de magistrats spécialisés, de la «...volonté de dépénaliser à toute force le droit des affaires par le désengagement des services de l'État de ses tâches de contrôle et de détection des manquements aux règles qui régissent les marchés publics – zone de risque majeur en matière de corruption» ;

Rejoignent les constats des personnels qui n'ont cessé d'interpeller et l'alerter face au démantèlement de la DGCCRF et à la neutralisation délibérée des contrôles de portée économique.

Un véritable phénomène de souffrance au travail, sans précédent, s'est développé, accentué encore par les attaques et les mises en cause des droits et des garanties collectifs des agents, conduisant à une détérioration de leurs conditions de vie au et hors du travail.

Vous ne pouvez en douter, les revendications portées par les personnels, dans un large cadre unitaire, sont avant tout dictées par un attachement profond au service public.

Les agents de la DGCCRF et leurs représentants syndicaux considèrent qu'il est urgent de mettre en oeuvre une autre politique et exigent :

- La sortie, rapide et effective, de la DGCCRF du dispositif de la Réate.
- La restitution à cette administration d'une chaîne nationale et ministérielle de commandement opérationnelle.
- La réhabilitation de la DGCCRF dans sa place d'administration à réseau à BERCY.

Au delà de ces mesures urgentes, les personnels portent des revendications sur l'emploi, l'organisation territoriale de la DGCCRF permettant d'assurer un réel service public de pleine compétence et de proximité, les droits et garanties collectifs des agents.

Depuis près de quatre ans, les agents de la DGCCRF se sont inscrits, de manière permanente, dans des luttes pour combattre les effets destructeurs de la Réate. Cette pugnacité, ce refus du renoncement trouvent encore aujourd'hui leur traduction dans un processus d'action en cours, dont une pétition unitaire signée par plus de 80 % des agents a constitué une nouvelle étape.



CT des DDI (Le 18 octobre 2012)
Déclaration générale de la
délégation CGT sur le dossier des
astreintes

La question des astreintes, portée à l'ordre du jour avec le projet de décret (relatif à la rémunération et à la compensation horaire ou en temps des astreintes et des interventions effectuées par certains agents des DDI) et son arrêté, s'inscrit dans la problématique du temps de travail et des conditions de travail.

A cet égard, la CGT tient à rappeler que, par décision du 14 janvier 2011, le comité européen des droits sociaux a conclu à la violation, par la France, de la charte sociale européenne sur le temps de travail des salariés soumis au forfait et l'assimilation des astreintes à des temps de repos.

Temps contraint, l'astreinte, en ce qu'elle n'est considérée ni comme un temps travaillé ni comme un temps de repos au sens du code du travail, ne devrait pas conduire pour autant à la remise en cause des garanties minimales rattachées à l'organisation du temps de travail.

Pourtant, la possibilité est donnée à l'employeur de faire suivre une journée de travail par une astreinte, au risque de déroger, y compris de manière répétée voire régulière, à ces garanties minimales.

Le régime du forfait jours, en ce qu'il pose le principe de la non comptabilisation des heures effectuées du travail quotidien, accentue encore ce phénomène, conduisant à instaurer une dérogation permanente aux garanties minimales.

Que dire des personnels sous statut d'emploi exclus de ce dispositif.

Les garanties minimales s'inscrivant dans une approche de préservation de la santé des salariés, la CGT affirme que la compensation financière ne peut, seule, rétablir l'équilibre entre le temps consacré au travail (et l'astreinte en fait partie) et le temps de repos réel dont l'agent dispose librement.

Les conditions de recours à l'astreinte, notamment dans le contexte de réductions massive des emplois, doivent être précisées.

Ainsi, au MEDE actuellement, une étude est conduite sur l'élargissement du recours au décret 2000-259 permettant de déroger aux garanties minimales. La CGT y est opposée. Indépendamment de la dégradation des conditions de travail, ce texte pose la question de la légalité et de la conformité avec l'article 3 du décret 2000-815 du l'ARTT. En effet, s'il est prévu de déroger aux garanties minimales notamment pour la protection de personnes ou des biens ou lorsque les missions de service public l'exigent en permanence, le ministère, par manque de moyens, veut appliquer ce dispositif à des missions qui ne recouvrent pas ces conditions. Par manque d'emploi, il veut faire faire double journée aux agents !

Le dossier des astreintes ne peut donc se résumer à une « harmonisation » de la compensation financière pour les agents des DDI.

Les personnels ont des revendications touchant :

A la santé et aux conditions de vie au et hors du travail : compensations obligatoires en temps, limitation du recours aux astreintes qui ne doivent en aucun cas être confondues avec des permanences ;

A la revalorisation des rémunérations, y compris de manière distincte de la nécessaire revalorisation des compensations financières des astreintes.

Les testes présentés à ce CT n'apportent aucune réponse à ces revendications. Ils tendent à figer la situation. Aussi, la CGT tient-elle à faire acter son opposition.

Les deux textes ne font pas l'objet d'un vote du CT des DDI ;
Ils seront présentés dans les CT locaux.
Au préalable, les services du SGG vont produire une circulaire.



Euromobilisation du 14 novembre 2012

Numéro spécial

Le comité exécutif de la CES (Confédération Européenne des Syndicats) vient de décider d'une journée d'action et de solidarité le 14 novembre 2012 pour l'ensemble des pays européens contre les politiques d'austérité et pour promouvoir l'Europe sociale.

En cette période de crise, déjà de nombreuses forces syndicales et mouvements construisent les mobilisations face aux politiques austéritaires imposées. La quasi-totalité des organisations syndicales s'est engagée à faire de cette journée un moment important de luttes pour dénoncer cette politique visant à faire payer aux travailleurs la crise du système capitaliste.

La position du comité exécutif de la CES est à souligner, cette journée restera dans l'histoire compte tenu de la grande implication de tous les Pays, fait exceptionnel à ce niveau et rarement atteint jusqu'à ce jour.

La CGT entend y prendre toute sa place et prendra les dispositions pour assurer le succès de cette journée. Le 26 octobre 2012, une intersyndicale des centrales syndicales françaises aura lieu pour décider des modalités d'action et d'un appel commun pour le 14 novembre sur notre territoire.

Au niveau de la Fonction Publique, la CGT mettra aussi tout en œuvre pour mobiliser massivement. Au regard de toutes les conséquences des restrictions budgétaires qui touchent de plein fouet les agents de la fonction publique, la mobilisation doit être à la hauteur des enjeux. Le gel des salaires, les suppressions d'emploi, les conditions de travail très détériorées, le jour de carence, la dégradation du sens des missions de service public, sont autant de sujets de mécontentement à porter haut et fort lors de cette journée.

La CGT, au niveau de la fonction publique, prendra attache avec les autres syndicats pour une rencontre intersyndicale, très rapidement après le 26 octobre, afin de construire au mieux et dans l'unité cette journée.

Annexes en lien, et ci-après :

[la déclaration du comité exécutif de la CES](#)

[Le contrat social pour l'Europe](#)